Posted on: 2020-01-29T00:00:00.00-04:00

DB Reference N°: IDB-P470279-01/20

Country: Haiti

Institution: Inter-American Development Bank

Sector: General - Environment

Deadline: 2020-02-17T00:00:00.00-04:00

Status: Published

Loan N°./Financing: GRT/FM-16314-HA

Project:

Title: Elaboration d'une méthodologie d'évaluation du stockage de CO2 pour les mangroves et formation à son utilisation

---

Borrower/Bid No: SFQC/MDE/GIHB-16314/CF/2019-05

UGP -AQUIN SAINT-LOUIS DU SUD

Ministère de l'Environnement

Demande d'expression d'intérêt

HA-G1036-PROGRAMME DE GESTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD

Elaboration d'une méthodologie d'évaluation du stockage de CO2 pour les mangroves et formation à son utilisation

1. Informations générales

Institution : Ministère de l'Environnement

Secteur : Environnement

Résumé : Elaboration d'une Méthodologie d'évaluation du stockage de CO2 pour les mangroves et formation à son utilisation

Pays : Haïti.

Projet : HA-G1036 – Gestion de l'interface Homme-Biodiversité dans les aires marines protégées du Sud.

Bailleur : Banque Interaméricaine de Développement (BID)

Bénéficiaire : Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) d'Haïti – Ministère de l'Environnement

Langue de travail : Français

No. de donation : GRT/FM-16314-HA

No. De passation : SFQC/MDE/GIHB-16314/CF/2019-05

Date limite : 17 Février 2020

1. Lors de la dixième conférence des parties sur la biodiversité en 2010 à Nagoya, Haïti s'est engagé à atteindre des objectifs[1] chiffrés concernant la création et la gestion d'aires protégées sur son territoire : 17% pour les zones terrestres et 10% pour les zones marines. Au 1er Janvier 2016[2], 4.2% de la surface terrestre et 4.3% de la surface marine étaient couvertes par des aires protégées légalement déclarées par arrêté en Haïti. Peu d'entre elles sont aujourd'hui dotées d'outils de gestion alors que les pressions anthropiques sur les ressources naturelles sont importantes et grandissantes[3].

2. Le 26 Août 2013, par arrêté présidentiel[4], Haïti a agrandi légalement son SNAP (Système national d'Aires protégées) en déclarant sept Aires Marines Protégées – AMPs dans le Sud du Pays. **Au sein de ce complexe marin protégé figurent les AMPs de Grosse Caye/Zone humide d'Aquin et d'Olivier/Zanglais. Ces deux AMPs sont légalement déclarées comme Aires Protégées d'Habitats et d'Espèces**. Elles ont été identifiées comme des Zones Clefs de la Biodiversité en Haïti[5] étant donné la présence d'habitats (mangroves et récifs) et d'écosystèmes menacés[6] abritant des espèces endémiques, en danger et vulnérables d'après la liste rouge de l'IUCN[7]. Les principales menaces[8] qui pèsent sur ces écosystèmes sont : l'exploitation des mangroves pour la production de charbon, la sédimentation liée aux écoulements des eaux des bassins versants en amont, les déchets sauvages et la surexploitation par la pêche des ressources halieutiques.

3. Outre les menaces anthropiques locales, le Sud d'Haïti est également particulièrement concerné par les impacts du changement climatique[9] : cyclones, inondations, augmentation des températures et du niveau de la mer. De nombreux projets qui ont pour finalité la protection et la gestion durable des ressources naturelles (PNUD Changement Climatique et gestion de la Mangrove, UNESCO Réserve de la Biosphère et UNEP gestion de quatre Aires Marines Protégées du complexe marin Sud, BID appui à la gestion du Parc Macaya) sont ainsi menés dans le Sud. La BID supporte notamment le Ministère du Tourisme à travers un projet de mise en valeur des attractivités naturelles et touristiques du Grand Sud[10] (infrastructures et activités) avec **un volet dédié à la gestion et la valorisation des AMPs qui va permettre d'élaborer les plans de gestion des AMPs de Grosse Caye/Zone humide d'Aquin et d'Olivier/Zanglais en 2020**. Un autre projet financé par la BID, le projet pêche Sud[11], vient **renforcer la connaissance des stocks de poisson dans le sud et donc dans les AMPs**. Il a pour objectif d'appuyer les communautés de pêcheurs à développer des techniques alternatives de pêche dans les AMPs.

4. Avec sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)[12], Haïti s'est fixé des objectifs d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2030. Pour l'atténuation, l'objectif est de réduire de 5% les émissions de GES par rapport au scénario de référence. Pour y arriver, la CPDN recommande d'augmenter les capacités de stockage du carbone et ce notamment dans les aires protégées. Ces dernières constituent un levier essentiel pour la préservation du « carbone bleu », c'est-à-dire, le carbone

stocké par les écosystèmes marins et côtiers tels que la mangrove, les herbiers ou les récifs coralliens[13].De plus, Haïti a débuté en 2019 l'élaboration de son Plan National d'Adaptation qui vise à identifier les actions d'adaptation à mettre en place ainsi qu'à faciliter leur mise en œuvre.

5. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'environnement, à travers l'Agence Nationale des Aires Protégées a sollicité le soutien de la BID pour mobiliser les fonds GEF-06 afin de concevoir et mettre en œuvre un projet de conservation de la biodiversité au niveau des Aires Marines Protégées (AMP) d'Aquin et de Saint-Louis du Sud. Ce projet, dont la coordination et l'exécution sont assurées par l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP), a pour objectif principal de contribuer à la conservation et la gestion efficace des aires marines Protégées d'Aquin et de Saint-Louis du Sud, à travers deux composantes :
   - Mise en œuvre du programme de gestion et de régulation de la pêche dans les AMPs, prévu dans le plan de gestion des AMPs ;
   - Préservation et restauration des mangroves, herbiers marins et coraux.

6. **Dans le cadre de cette seconde composante, l'UGP Aquin Saint-Louis/MDE lance une consultation pour réaliser les activités suivantes :**

- **Elaborer une méthodologie de suivi de la mangrove et de monitoring CO2 opérationnelle et adaptée au contexte** des AMP d'Aquin Saint-Louis du Sud et des ressources et capacités techniques de l'ANAP et du Ministère de l'environnement.
- **Former le personnel de l'ANAP**, mais également des institutions nationales pertinentes, à l'utilisation de cette méthodologie et au suivi régulier du carbone stocké par les écosystèmes protégés.
- **Rédiger un guide méthodologique précis compréhensif et détaillé pour le monitoring et le suivi des mangroves**

II – Expressions d'intérêt

Les consultants intéressés doivent fournir les éléments suivants pour démontrer leur capacités humaines et techniques à répondre aux services demandés :

- Présentation générale de la Firme.
- Une description d'expériences pertinentes avec les services demandés.
- Au moins 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement, du génie écologique ou la gestion des ressources naturelles.
- Au moins 7ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation et le monitoring carbone.
- Expérience professionnelle confirmée dans la gestion de projets liés aux écosystèmes côtiers et marins (notamment mangroves) et au carbone bleu.
- Connaissance du secteur environnement en Haïti et/ou dans la Caraïbe.

Les consultants sont sélectionnés dans les conditions prévues par la Banque Interaméricaine de Développement : *Politiques relatives à la sélection et au recrutement de consultants financés par la Banque Interaméricaine de Développement* (version mise à jour) et est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles dans les conditions décrites par les dites politiques.

Les expressions d'intérêt devront être soumises à l'UGP d'Aquin Saint-Louis-du-Sud au plus tard le 17 Février 2020 à 16h00 (heure d'Haïti) à l'adresse suivante : pmaquin2019@gmail.com. La personne de contact pour ce processus est Péguy Jacques (Coordonnateur UGP Aquin Saint-Louis du Sud) : peguy1308@yahoo.fr.